



LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE
DE BRETAGNE

Vu le code de l'Education notamment ses articles L. 952-6 et L. 952-6-1,
Vu le décret n°2018-105 modifié du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture,
Vu l'arrêté du 2 novembre 2018 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de sélection chargés du recrutement des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture,
Vu l'arrêté du 3 janvier 2020 relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des ENSA,
Vu la délibération du Conseil Pédagogique et Scientifique siégeant en formation restreinte du 24 novembre 2025 portant sur la mise en place de comités de sélection et sur le nombre de membres par comités,
Vu la délibération du Conseil Pédagogique et Scientifique siégeant en formation restreinte du 10 février 2026 fixant la composition nominative des comités de sélection,
Vu le règlement intérieur du comité de sélection pour le poste de Maître de Conférences du champ disciplinaire Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine (TPCAU),

ARRETE

Article 1^{er} : La composition numérique du comité de sélection constitué pour le recrutement d'un Maître de Conférences dans la discipline TPCAU est fixée à 10 membres.

Article 2 : La composition nominative du comité de sélection chargé du recrutement d'un Maître de Conférences dans la discipline TPCAU, catégorie 2 (poste n°2), est fixée comme suit :

ENSA BRETAGNE

Références des fiches de poste : 2025-2127257

Discipline : TPCAU

Membres appartenant à l'établissement					
N° Ordre	Civilité	Nom	Prénom	Corps	Discipline
1	Mr	PEIRO	Miquel	PROF	STA
2	Mme	BIGOT-DOLL	Eglantine	MCF	TPCAU
3	Mme	DIENER	Amandine	MCF	HCA
4	Mr	SOTINEL	Frédéric	PROF	ATR
5	Mr	JEZEQUELLOU	Dominique	MCF	STA

Membres extérieurs à l'établissement					
6	Mme	DESERT	Delphine	MCF	TPCAU
7	Mr	PIMAS	Jordi	MCF	TPCAU
8	Mme	VIELLEPEAU	Géraldine	MCF	TPCAU
9	Mme	LAMONTRE-BERK	Özlem	MCF	TPCAU
10	Mme	GABREAU	Marie	MCF	TPCAU

Article 3 : Monsieur Miquel PEIRO, Professeur, est désigné en qualité de Président de ce comité de sélection.

Article 4 : Madame Delphine DESERT, Maître de Conférences, est désignée en qualité de Vice-Présidente de ce comité de sélection.

Article 5 : Le comité de sélection fonctionne pour la durée de la campagne de recrutement 2026 (phase concours), pour le poste référencé à l'article 2. Après avoir délibéré sur les candidatures et déterminé la liste des candidat.es retenu.es, il est mis fin au comité de sélection.

Article 6 : Les services administratifs de l'ENSA Bretagne sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes le 02 mars 2026



La Directrice,

Lucile LEBLANC